



service scolaire  
beal@mairie-jarrie.fr

# DEMANDE DE DEROGATION AU PERIMETRE SCOLAIRE 2023 / 2024

A retourner avant le **31 mars 2023**

1ère demande

*Entrée en PS ou CP ; emménagement sur la commune en cours d'année*

Renouvellement

*Si votre situation n'a pas changé, aucun justificatif à joindre*

DOSSIER RECU EN MAIRIE LE

## OBJET

Vous sollicitez une inscription en classe de :

**maternelle**     PS     MS     GS  
**élémentaire**     CP     CE1     CE2     CM1     CM2

**établissement** :  V.Pignat     Chaberts     Louvarou

## ENFANT CONCERNE

Etablissement fréquenté actuellement : .....  
Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... sexe :     masculin     féminin

## RESPONSABLE LEGAL

Nom : ..... Prénom : .....  
Lien de parenté :     père     mère     tuteur (fournir un justificatif)  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....  
Adresse mail : .....

## FRERES ET SOEURS SCOLARISES SUR LA COMMUNE

Nom(s), prénom(s)	Date de naissance	Etablissement

## MOTIF DE LA DEMANDE

- Situation de handicap
- Garde par une assistante maternelle de la commune de Jarrie (1)
- Garde par un parent proche (1)
- Continuité pédagogique (poursuite de la scolarité dans la même commune)
- Rattachement par rapport à l'adresse du lieu de travail d'un des responsables légaux (2)

*Je soussigné(e), le demandeur ci-dessus, reconnaît avoir pris connaissance du document d'information relatif aux conditions et procédures de demande de dérogation de la commune de Jarrie et en accepter les termes.*

*Je certifie également, sur l'honneur, l'exactitude des informations fournies.*

Le ..... signature

Merci de bien vouloir retourner cet imprimé au service scolaire **avant le 31 mars 2023**.

Votre demande sera étudiée en fonction des places disponibles dans la classe demandée. Si les effectifs l'imposent, une autre école pourra être proposée.

La commission qui examine les demandes aura lieu courant avril 2023. Une réponse vous sera donnée par courrier avant mi-mai.

## Pièces à fournir

- (1) Garde par une assistante maternelle ou un parent proche
- Photocopie d'un justificatif de moins de 3 mois du domicile du parent proche
  - Attestation sur l'honneur signée de la personne assurant la garde de l'enfant
- (2) Rattachement par rapport à l'adresse du lieu de travail d'un des responsables légaux
- Photocopie du dernier bulletin de salaire des 2 représentants légaux

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 réformée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Afin d'exercer ce droit nous vous invitons à nous contacter par courriel [mairie@mairie-jarrie.fr](mailto:mairie@mairie-jarrie.fr).